



Déclaration pour un vol de chèques, en témoin

Par **bridoux**, le **14/08/2014** à **21:18**

J'ai été convoqué le 7 aout dernier 2014, à la Gendarmerie de ma commune suite à une plainte déposée par Monsieur B. Mon amie m'avait donnée deux chèques d'un montant de 45 euros chacun car elle ne pouvait pas se rendre à sa banque puisqu'elle n'a pas le permis, elle m'a donc remis ces chèques pour je les mets à ma banque (ce fait date de juin 2013), suite à cela je devais lui rendre en liquide. Monsieur B qui est son frère a porté plainte contre elle pour vol de chèques, principalement les deux de 45 euros. Lors de mon interrogation par le commandant je lui ai dit que je ne me souvenais plus à quel moment je les avais déposé car Monsieur B a dit que ces deux chèques étaient chez lui le 10 déc. 2013, que l'on lui avait volé le 11 et que je les avais déposé à ma banque le 12. J'ai de nouveau été convoquée le 14 aout pour complément d'enquete, j'ai subi une très pression de la part du commandant, à me faire pleurer, pour lui ma déclaration est inexacte, il m'a dit que je risquais la prison pour fausse déclaration

J'ai voulu rendre service à mon amie et suite à ces deux chèques je risque sans doute la prison et surement une amende que je ne pourrais pas honorer car je ne travaille pas. Il voulait que je lui dise que mon amie me les avait donné le 11 déc. je lui ai dit plusieurs fois que je ne m'en souvenais pas et c'est la vérité, pour lui j'ai fait une fausse déclaration, il a tapé ce que je lui ai dit et me l'a fait signer, il m'a dit qu'il me reconvoquerait à nouveau et qu'il viendrait avec la voiture de gendarmerie, j'ai peur de cela car mon concubin n'est pas au courant de cette affaire et qu'il y aura des suites à cela, je serais peut-etre convoquée par le procureur. Pourriez-vous me dire si j'encours des poursuites judiciaires car je n'ai rien fait de mal, seulement rendre un service.